



PRIEURÉ SAINT ÉTIENNE XI<sup>e</sup> S.

## **CENTRE BEAUNOIS D'ÉTUDES HISTORIQUES SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE DE BEAUNE**

Association fondée le 21 mai 1851  
1, rue du Tribunal - 21200 BEAUNE

Téléphone : 03.80.22.47.68

Courriel : cbeh@wanadoo.fr

Site Internet : [www.cbeh.org](http://www.cbeh.org)

Permanences : Mercredi de 15 heures à 17 heures 30

### **BULLETIN TRIMESTRIEL N° 110 – janvier-février 2010**

#### **Sommaire :**

Édito	1
Agenda	2
Joies et peines	3
Votre bibliothèque	3
La page des Archives municipales	4
La page de l'Animation du Patrimoine	5
La place Carnot	6
La page de la Bibliothèque Gaspard Monge	7
L'obituaire de la chartreuse Notre-Dame de Fontenay	8
De la toise à la perche et de la palme à l'aune	11

#### **CBEH**

**Siège social :**

**Archives municipales  
de Beaune**

**21206 BEAUNE CEDEX**

**Bulletin trimestriel**

**(version électronique)**

**n° 110, janvier-février 2010**

**ISSN 1778-3828**

#### Ont participé à la réalisation de ce numéro :

Jean-Pierre BRELAUD

Yvette DARCY

Sonia DOLLINGER

Laure MÉNÉTRIER

Clarisse MEUNIER

#### Mise en page :

Jean-Pierre BRELAUD

Sonia DOLLINGER

#### **Selze pages pour bien commencer l'année**

Au début d'une année déjà bien engagée depuis quelques semaines, je vous exprime tout d'abord mes vœux pour que des travaux d'histoire locale ambitieux et rigoureux puissent être encore diffusés cette année auprès du grand nombre de personnes possible.

L'expédition des recueils de fin d'année ayant été achevée, notre petite équipe s'est remise au travail pour composer ce bulletin qui arrive – enfin ! – et dont l'attente sera compensée par la densité des informations qui s'y trouvent.

Outre les nouvelles de la vie interne de l'association, ce numéro marque le début d'une série d'articles consacrés à la métrologie du pays beaunois, dus au travail opiniâtre d'Yvette Darcy – en marge de son activité tout aussi opiniâtre de trésorière. Nous espérons fournir ainsi un instrument de travail commode pour de nombreux chercheurs.

Parmi nos prochains rendez-vous, je vous signale particulièrement notre assemblée du 27 mars, qui nous conduira à nouveau en Saône-et-Loire mais dans les limites de la Communauté d'agglomération Beaune, Côte & Sud, chez nos voisins de Chagny. Le programme de cette journée est redevable au travail de notre secrétaire générale, Irène Raclin, ainsi qu'à la générosité et à l'hospitalité de Mme Gautier et des membres de l'association Mémoire et histoire du pays de Chagny, que je remercie tout particulièrement.

En ce début d'année, j'apporte également quelques précisions et quelques souhaits relatifs au bon fonctionnement de l'association.

D'une part, après avoir suspendu pendant un an, à titre expérimental, la délivrance de cartes de membre de l'association, nous y sommes revenus. Les personnes ayant récemment adhéré devraient en recevoir une avec le présent bulletin. En cas de perte, vous pouvez en demander une nouvelle. En revanche, en raison de la lourdeur que représente cette tâche, il ne sera plus adressé à chacun de papillon détachable prouvant l'adhésion à l'association, cette information étant de toute façon indiquée par notre fichier informatisé tenu à jour.

D'autre part, je lance un appel aux bonnes volontés pour distribuer les publications de l'association, service qui permet d'éviter des frais postaux importants<sup>1</sup>. Un grand nombre de plis sont actuellement acheminés par un nombre très réduit de personnes – et en particulier Monique Rouaud dont je salue le dévouement infatigable. Nous cherchons en particulier des distributeurs sur Pommard, Volnay, Santenay et à Beaune au centre-ville (partie nord) et dans les quartiers Saint-Martin et Saint-Nicolas.

J'espère avoir le plaisir de vous retrouver nombreux dans les différentes activités organisées par le CBEH.

Jean-Pierre Brelaud

<sup>1</sup> Autre souhait : que votre boîte aux lettres soit assez grande pour y accueillir, sans dommages, nos bulletins et notre recueil...

## Agenda

**Samedi 20 février 2010 à 15 h**

**Auditorium de la Maison de l'Intercommunalité  
14 rue Philippe Trinquet – Beaune**

Conférence de Fabien Rorgue,  
titulaire d'un master 2 en histoire moderne,

« **La famille Richard de Ruffey** »

**Samedi 6 mars 2010 à 15 h**

**Chambre de Commerce et d'Industrie – salle Chaptal,  
2<sup>e</sup> étage**

Conférence des membres de l'UTB de Chalon-sur-Saône,  
« **Autour de Joseph Bard, personnalité beaunoise** »

**Samedi 27 mars 2010 à 10 h**

**Assemblée générale du Centre beaunois d'études  
historiques à Chagny**

(voir programme et bulletin d'inscription ci-joints)

**Samedi 10 avril 2010 à 15 h**

(en écho au 2<sup>e</sup> Festival international du film policier de Beaune)

Conférence de Fabien Gaveau,  
professeur agrégé en classes préparatoires, docteur en  
histoire contemporaine,

« **Les gardes champêtres au cinéma** »

(le lieu sera précisé dès que possible)

## Appel à communication



### APPEL À COMMUNICATION

#### RELIGION ET RÉVOLUTION EN CÔTE-D'OR

4<sup>ÈMES</sup> RENCONTRES BISANNUELLES

DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL POUR L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION EN CÔTE-D'OR

LE VENDREDI 26 NOVEMBRE 2010

Après « Réjouissances citoyennes », « Émeutes et journées révolutionnaires », « Citoyennes et citoyens de Côte-d'Or en Révolution », le Comité départemental pour l'histoire de la Révolution en Côte-d'Or organise, en partenariat avec les Archives départementales de la Côte-d'Or, une quatrième journée d'études consacrée aux questions religieuses.

L'époque de la Révolution française a été un moment crucial de redéfinition des relations de l'Église catholique avec l'État, à travers d'abord la Constitution Civile du Clergé qui devint un enjeu politique de première importance et qui créa un clivage considérable dans les populations. Parallèlement, cette période a également été celle de la définition du statut des autres cultes (réformé, israélite) ainsi que celle de la naissance et de la maturation de l'idée de liberté de conscience et de culte, de séparation de l'Église et de l'État. Enfin, des cultes dits révolutionnaires sont, fugitivement, apparus.

Ces bouleversements dans l'histoire religieuse française ont donné lieu à des débats historiographiques violents notamment lors des commémorations du premier centenaire de 1789. À Dijon, l'abbé Reinert a accumulé des dossiers considérables sur le clergé de Côte-d'Or, sous forme de collections de documents et de fiches biographiques rédigées, conservées à la Bibliothèque municipale de Dijon. À l'occasion du classement du fond, qui sera présenté par son auteur Sébastien Langlois, le Comité a souhaité proposer une journée d'étude sur cette question, soit dans une perspective historiographique, soit dans celle de l'histoire de la période, à travers l'étude d'une ou de plusieurs personnalités, l'organisation du nouveau diocèse, celle des groupes religieux minoritaires, le travail du clergé constitutionnel et les résistances qu'il a rencontrées, l'action du clergé réfractaire, la mise en place des cultes nouveaux etc...

Les titres des propositions de communication, accompagnés d'un court résumé, peuvent être envoyés, avant le 15 avril 2010, à Christine Lamarre (43, rue Chabot-Charny, 21000 Dijon, [christine.lamarre@gmail.com](mailto:christine.lamarre@gmail.com)) ou à Claude Farenc (32, rue Charles Brifaut, 21000 Dijon, [claud.farenc@wanadoo.fr](mailto:claud.farenc@wanadoo.fr)).

## Nos Joles et nos pelnes

Depuis le dernier bulletin nous avons eu la peine de voir disparaître plusieurs de nos amis :

Le 15 juin 2009 – en nous excusant de ne pas l'avoir signalé plus tôt – Claude CANTEGRIL, ancien adhérent du Centre avec son épouse Andrée.

Le 22 novembre 2009, François KERLOUÉGAN, décédé à l'âge de 76 ans. ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de grammaire et docteur ès lettres, ancien adjoint au maire de Couchey et président de la section de Couchey de l'Union fédérale des anciens combattants. Spécialiste de linguistique ancienne, il était également adhérent de notre Centre depuis de nombreuses années et avait offert au CHVV une étude sur Couchey à l'époque moderne<sup>1</sup>.

Le 24 décembre 2009, Bernard TASSIN, décédé à l'âge de 88 ans. Il était le fils du docteur Albert Tassin, chirurgien de l'Hôtel-Dieu. Avec son épouse Marie-Thérèse et sa sœur Louise Vesoux, il participait depuis longtemps à nos activités. Chevalier de la Légion d'honneur, médaillé militaire, Bernard Tassin était également entré tout jeune dans la Résistance au Maquis Valmy puis s'était engagé dans la Première armée de Lattre de Tassigny.

Le 21 décembre 2009, Madeleine TRIBOUILLARD, décédée à l'âge de 84 ans. Ancien professeur d'anglais au lycée du Clos Maire, officier des Palmes académiques, elle était une fidèle adhérente du CBEH et de l'Université pour tous de Bourgogne.

Le 16 janvier 2010, Madame Michel CARRELET de LOISY, née Christiane Labouré-Gontard, décédée à Nuits-Saint-Georges à l'âge de 93 ans. Depuis la mort, en 1973, de son mari, directeur de la maison Labouré-Gontard, elle avait transformée sa belle demeure familiale pour accueillir en chambres d'hôtes de riches touristes aux quels elle faisait découvrir le vignoble et ses grands vins. Elle avait conservé une étonnante jeunesse d'esprit.

Paul BOUCHARD est mort subitement au retour d'un voyage en Jordanie. Né en 1934, il était le fils de Georges Bouchard et l'un des derniers dirigeants familiaux de la maison Bouchard Aîné et fils avant son rachat. Il avait longtemps vécu en Angleterre avec ses parents et entretenait avec coquetterie un petit accent britannique.

À toutes leurs familles, nous adressons nos condoléances attristées.

Georges Chevallier

\* \* \*

Nous avons le plaisir de vous informer que l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres a décerné le prix de la fondation Garnier-Lestamy à Madame Delphine Gautier, adhérente du CBEH et propriétaire du château de Bellecroix à Chagny, pour la restauration de la chapelle de cette ancienne commanderie hospitalière. Nous lui adressons toutes nos félicitations pour avoir permis la sauvegarde d'un élément important du patrimoine religieux médiéval du pays beaunois, que nos adhérents pourront prochainement découvrir.

## Votre bibliothèque

**RAUZIER (Jean), *La Bourgogne au XIV<sup>e</sup> siècle : fiscalité, population, économie*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2009, 464 pages, 40 €.**

Ce livre comblera les chercheurs qui s'intéressent à l'économie bourguignonne du bas Moyen Âge. L'auteur, fidèle adhérent du CBEH et docteur en histoire, est un spécialiste de la fiscalité de l'État bourguignon<sup>2</sup>. Il consacre son étude au règne de Philippe le Hardi, période marquée par la crise économique, la guerre de Cent Ans et la peste. Ce livre a pour ambition de cerner l'importance de cette crise dans un ensemble bourguignon qui commence à se tourner vers le Nord après le mariage de Philippe le Hardi avec Marguerite de Flandre.

<sup>1</sup> KERLOUÉGAN (François), « Couchey, village de la Côte bourguignonne au XVII<sup>e</sup> siècle », *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin*, t. 6, 2006, p. 29-42.

<sup>2</sup> Sa thèse de doctorat a été éditée il y a quelques années : RAUZIER (Jean), *Finances et gestion d'une principauté au XIV<sup>e</sup> siècle, le Duché de Bourgogne de Philippe le Hardi, 1364-1384*, Paris, Comité pour l'Histoire Économique et Financière de la France, 1996.

L'auteur étudie les composantes de la vie économique du duché et ses fluctuations à travers deux sources fiscales essentielles : les documents relatifs au vingtième – une taxe de 12 deniers par livre sur chaque transaction commerciale – et, en complément, ceux qui concernent le huitième sur le vin vendu au détail.

Une première partie constitue un exposé général sur les deux impôts étudiés et leur mise en place, ainsi qu'une synthèse sur l'évolution économique de la période 1370-1402 – marquée par une imposition maximale en 1375/1376, en lien avec une pénurie de grains, puis un déclin de l'impôt jusqu'en 1401, dans un contexte de baisse des prix et de contraction des volumes vendus.

Les deux parties suivantes étudient successivement le monde des villes et celui des campagnes, deux espaces dissociés dans la comptabilité ducal. Pour le plat pays, l'auteur est parvenu à délimiter les différentes fermes et a croisé les données économiques avec les données démographiques fournies par les recherches de feux.

L'étude permet de montrer une faible urbanisation mais en revanche une forte contribution des villes – Beaune, Nuits et Dijon en particulier – à l'activité économique. Beaune est déjà largement spécialisée dans le vin, exporté facilement tant vers le sud (papes d'Avignon) que vers le nord, le commerce du drap et de la laine étant plus difficile à cerner. La prospérité est réelle dans ces villes mais aussi autour des grandes châtelainies ducal ou des villages viticoles. Toutefois la baisse d'activité est générale quoique inégale, les échanges de vin étant fortement touchés, sauf à Nuits.

Des cartes, une cinquantaine de graphiques, et une annexe riche de 55 tableaux statistiques – en plus de ceux qui figurent dans le texte – offrent au lecteur une vue commode sur des données éparpillées dans des sources incomplètes et hétérogènes, que l'auteur a su méthodiquement et brillamment analyser.

**RENAUD (Guy), *Une histoire de la presse quotidienne en Côte d'Or de la Révolution française à 1945*, chez l'auteur, 2009, 22 €.**

Sous la plume d'un récent lauréat du prix Perriaux, le lecteur beaunois trouvera, à côté du célèbre *Journal de Beaune*, une évocation du *Vrai Patriote* de Xavier Forneret ou de l'*Union provinciale* de Claude Rossignol, archiviste départemental bien connu pour son *Histoire de Beaune* de 1854.

**Groupe Patrimoine écrit de Bourgogne, *Joseph Bard, 1803-1861, un romantique bourguignon qui aimait les églises et détestait les chemins de fer*, Chalon-sur-Saône, UTB Chalon, 2009, 290 pages.** Cet ouvrage est préfacé par un membre actif de notre Centre, le docteur Jean-François Néault.

Saluons la parution de cette œuvre collective, issue des recherches du groupe Patrimoine écrit de Bourgogne de l'Université pour Tous de Chalon-sur-Saône, ouvrage qui porte sur un Beaunois.

Joseph Bard est une figure du XIX<sup>e</sup> siècle. Né à Beaune au 17 faubourg Bretonnière en 1803, c'est un propriétaire terrien passionné de littérature, proche du courant romantique. Joseph Bard est également un observateur engagé dans les luttes de son temps, légitimiste détestant la vie parisienne. Passionné d'architecture, en particulier religieuse, Bard est nommé inspecteur honoraire des Monuments historiques du Rhône et de l'Isère par Thiers en 1835. Il voyage ensuite à travers l'Europe et l'Afrique du Nord pour recenser le patrimoine. Joseph Bard est décédé le 22 octobre 1861 après une vie bien remplie de recherches et de polémiques.

Pour se procurer cet ouvrage, il suffit d'écrire à l'UTB Chalon, Espace des Arts, 5 bis avenue Nicéphore Niepce, 71100 Chalon-sur-Saône. L'ouvrage est au prix de 32 € + 6 € de frais de port.

Sonia Dollinger et Jean-Pierre Brelaud

## **La page des Archives municipales de Beaune**

### **Jacques MICHOT et la société SEPIA : la quête de la perfection**

Préoccupée de conserver des traces de l'activité de son père Jacques Michot, qui fut imprimeur, photgraveur et photographe à Beaune, Dominique Potherat a souhaité faire don aux Archives municipales des documents issus de l'activité de la société qu'il avait fondée, la SEPIA – Société d'Édition, de Photogravure et d'Impression d'Art, qui vit le jour en septembre 1978 au n° 6 de la rue des Échaliers.

Ce fonds est constitué essentiellement de documents de gestion : statuts, assemblées générales et conseils d'administration, livres comptables, entre 1978 et 1989. Il ne comporte pratiquement aucune pièce reflétant avec précision l'activité de la société : aucune liste de fournisseurs ou de clients, ni de bons de commande ou de livraison, aucune facture, très peu de correspondance. Il contient par contre des inventaires réguliers faisant état du matériel sophistiqué utilisé pour la production.

Madame Potherat a par ailleurs accepté de confier aux Archives une partie des pièces donnant un aperçu de la production de la Société. C'est ainsi que le fonds comporte des photographies réalisés par Jacques Michot lui-même pour des commandes spéciales, des films positifs et négatifs, des documents imprimés définitifs et une grande quantité de planches d'essai avec des choix techniques et des supports différents. Une partie de cette production concerne d'ailleurs la période antérieure à la SEPIA, celle du Laboratoire Michot installé route de Seurre.

En marge de ce fonds d'entreprise, le don comporte un certain nombre d'écrits personnels, de réflexions et de documentation qui permettent de cerner la forte personnalité de Jacques Michot et de comprendre l'activité de la société.

En effet, Jacques Michot a toujours été obsédé par la quête de la perfection, n'hésitant pas à apprendre lui-même la photographie pour réaliser les clichés qui lui convenaient, perfectionnant ses techniques de photogravure et d'impression pour obtenir des résultats parfaits sur des papiers très difficiles, tels que les papiers Arjomari à surface irrégulière.

Enfin, la SEPIA n'est pas réellement morte puisqu'elle revivait en 1991 sous l'appellation SEPIA ARTS GRAPHIQUES, qui se distingue notamment par l'édition de très belles cartes du vignoble de la Côte de Beaune et de la Côte de Nuits.

L'ensemble représente 3 boîtes d'archives, soit 0,30 mètre linéaire, et 3 boîtes à plat contenant la production de SEPIA.

Yvette Darcy,  
Responsable des Archives municipales de Beaune

## ***La page de l'Animation du Patrimoine***

Nouvelle année, nouveaux projets... l'année 2010 prévoit en effet d'offrir de belles opportunités pour faire vivre notre patrimoine. Laissez-moi vous annoncer quelques uns des événements qui ponctueront cette nouvelle année.

Une première action est prévue autour du désormais fameux plan Quinard conservé aux Archives municipales, splendide plan du centre ville établi par l'architecte-voyer de la Ville de Beaune en 1783. Annoté et colorisé, il mérite d'être mieux connu des amoureux du patrimoine ; pour cela, les Archives et l'Animation du Patrimoine souhaitent proposer une valorisation qui devrait prendre la forme d'une petite publication scientifique et de reproductions. Nous vous tiendrons évidemment informés de ces projets.

L'année 2010 est également celle du 50<sup>e</sup> anniversaire de jumelage entre Beaune et sa ville jumelle allemande Bensheim ; à cette occasion, le service de l'Animation du Patrimoine réfléchit actuellement à une exposition didactique mettant en perspective les caractéristiques architecturales et viticoles des deux villes ; l'exposition sera présentée lors de la venue officielle de la délégation allemande du 21 au 23 mai 2010.

Ensuite, le festival Cours Eau Jardins viendra nous divertir durant la période estivale, avec une nouvelle thématique qui permettra une fois encore de partir à la quête de lieux inédits et insolites pour les Beaunois et les touristes... Et le Beffroi, objet de tant de convoitises, d'admiration et de mystère, sera au centre de cette quête !

Enfin, la démarche engagée pour l'inscription des Climat du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'UNESCO se poursuit avec deux points forts pour l'année 2010 : la récente mise en ligne d'un site Internet qui permet de rejoindre le comité de soutien et qui offre de multiples renseignements et ressources autour de la candidature, et la mise en place d'une grande exposition, itinérante et en extérieur, de photographies célébrant nos paysages viticoles et notre patrimoine architectural ....

Site internet : **[www.climats-bourgogne.com](http://www.climats-bourgogne.com)**

Exposition de photographies : à découvrir à Beaune à partir de septembre 2010 sur les murs des monuments les plus prestigieux ...

Vous trouverez à l'avenir une rubrique présentant l'histoire d'un élément incontournable du paysage urbain beaunois : monuments, aménagements urbanistiques, équipements...

Pour cette première édition : la place Carnot est à l'honneur.

Laure Ménétrier,  
Responsable de l'Animation du Patrimoine



## ***L'Animation du Patrimoine présente... la place Carnot***

Située dans un quartier très ancien de Beaune, la place s'est longtemps appelée place Saint-Pierre du nom de l'église qui occupait cet emplacement du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'église Saint-Pierre, dont les fondations remontent certainement à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, est agrandie après les incendies de 1272 et de 1401, notamment par l'adjonction de chapelles et oratoires privés. Pour la construction de l'église, avaient été utilisés semble-t-il des éléments du castrum et du Temple de Belenus, parmi lesquels une pierre sculptée d'un combat de coqs qui fait désormais partie des collections du Musée des Beaux-Arts (non exposée actuellement). Une gravure, due à l'artiste dijonnais Jean-Baptiste Lallemand (dont plusieurs tirages sont conservés dans les collections patrimoniales de Beaune), permet de se faire une idée précise de l'église au XVIII<sup>e</sup> siècle.



*Combat d'un coq et d'une poule affrontés, calcaire, époque gallo-romaine, Musée des Beaux-Arts, Beaune  
(crédits photo J.-Cl. Couval)*

Jusqu'en 1272, l'édifice paroissial est dirigé par un archiprêtre, un vicaire et des prêtres qui vivent en communauté, cela cesse ensuite et l'église passe peu à peu sous le giron du chapitre de Notre-Dame. Le cimetière Saint-Pierre, utilisé jusque dans les années 1760, prenait place à côté de l'église. Lors de la période révolutionnaire, cette dernière est transformée en magasin de fourrage puis, malgré une pétition pour tenter de la sauvegarder, est rasée en 1805. Au Musée des Beaux-Arts est exposé un panneau en bois, daté du XVI<sup>e</sup> siècle et représentant saint Ambroise, qui provient de cette église.

Sur la place s'étaient également installées à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle les Sœurs de saint Vincent de Paul, qui viennent en aide aux malades et aux plus pauvres, où elles demeurent jusqu'à la Révolution.

Sous le Premier Empire, la place prend le nom de place Napoléon. Elle est ensuite baptisée place Carnot du nom du général et homme politique français, Lazare Carnot (1753 – 1823) par décision du Conseil municipal du 29 mars 1878. En 1851 est installée sur la place une vasque monumentale remplacée en 1896 par un monument commémoratif, dû au sculpteur Loiseau-Bailly, en l'honneur de Sadi Carnot (1837 – 1894), président de la République assassiné peu de temps avant ; les bronzes de ce monument sont fondus en 1941 par le service de récupération des métaux. La place se transforme quelques décennies plus tard en ... parking public. En 1999, un réaménagement de la place est entrepris, donnant l'occasion d'effectuer des sondages d'évaluation qui mettent au jour notamment des sarcophages d'époque mérovingienne. Grâce à cet aménagement urbanistique, la place Carnot redevient un cadre de vie et de repos agréable agrémenté d'un kiosque à musique et d'un joyeux manège pour enfants. Jolie et animée, entourée de commerces et de restaurants, elle est le cœur du centre historique de Beaune.

Les Archives municipales conservent de nombreux documents en relation avec cette place : plans, gravures, notices de la SHAB, un dessin de Vergnette de Lamotte représentant la vasque... Signalons enfin que c'est sur cette place que se trouvait le magasin des frères Ronco dont nous pouvons admirer en ce moment (jusqu'au 7 février 2010) certaines photographies dans l'exposition « Marey-Ronco, Images d'un monde au travail » présentée dans les deux musées municipaux.



La place Carnot au XIX<sup>e</sup> siècle, avec, en son centre, la fontaine conçue par Alfred de Vergnette de la Motte (photographie Archives Municipales, Beaune, 1Fi32).

#### Bibliographie sélective :

- AUBERTIN (Charles), *Les Rues de Beaune*, Marseille, Laffitte reprints, et 1978 (réédition de l'édition de 1867).  
BAZIN (Jean-François), *Beaune*, Saint-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton, 2007.  
COURTÉPÉE et BÉGUILLET, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, tome II, Dijon, Lagier, 1847.  
DÉLISSEY (Joseph), *Le vieux Beaune*, Marseille, Laffitte Reprints, 1980 (réédition de l'édition de 1941).  
GANDELOT (abbé), *Histoire de la ville de Beaune et de ses antiquités*, Dijon, Frantin, 1772.  
JOLY (Jean-Luc), *Beaune Place Carnot, DFS d'évaluation archéologique*, Dijon, Service régional de l'Archéologie de Bourgogne, AFAN antenne Grand-Est, 1998.  
PERRIAUX (Lucien), *Histoire de Beaune et du pays beaunois des origines préhistoriques au XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1974.  
RENAUD (Guy), *Histoire de Beaune*, Châtillon-sur-Chalaronne, La Taillanderie, 2005.  
ROSSIGNOL (Claude), *Histoire de Beaune*, Marseille, Laffitte Reprints, 1977 (réédition de l'édition de 1854).

Laure Ménétrier,  
Responsable de l'Animation du Patrimoine

### **La page de la Bibliothèque Gaspard Monge**

#### **Rencontre avec Claude-Pujade-Renaud à la Bibliothèque Gaspard Monge vendredi 12 mars à 18h30**

Le Théâtre de Beaune accompagne la compagnie le Turlupin, implantée en Côte-d'Or, pour la création, fin 2010, d'une pièce : « Celles qui savaient... » Cinq monologues de femmes de l'Antiquité grecque, (Cassandra, Oenoné, Okkyroé, Jocaste et Ismène), d'après un texte de Claude Pujade-Renaud édité chez Actes Sud en 2000.

Claude Pujade Renaud est nouvelliste et romancière.

Après avoir été danseuse, chorégraphe et professeur, elle se consacre entièrement à l'écriture. Elle a publié une trentaine d'ouvrages, la plupart édités chez Actes Sud. Certaines thématiques comme la danse et le mouvement, l'écriture et le langage, l'amour et la création, la vieillesse et le deuil, l'animalité ... sont récurrentes et traversent l'ensemble de ses textes.

Son roman « Belle-Mère » a été récompensé par le Goncourt des lycéens en 1994.

C'est à l'occasion de cette résidence de la Compagnie Le Turlupin qu'une rencontre avec Claude Pujade-Renaud est programmée à la Bibliothèque.

Cette rencontre aura lieu après la sortie de son dernier roman, *Les femmes du braconnier* (Actes Sud) en janvier 2010. Une lecture de courts passages par Claude Pujade-Renaud elle-même et la comédienne Elvire Ienciu (Le Turlupin) suivie d'une discussion avec l'auteur vous seront donc proposés.

Entrée libre et gratuite

Clarisse Meunier  
Responsable de la Bibliothèque Gaspard Monge

## L'obituaire de la chartreuse Notre-Dame de Fontenay (Beaune)

À côté de l'imposante série des livres d'anniversaires<sup>1</sup> qui contiennent la plupart des messes perpétuelles fondées à Notre-Dame de Beaune depuis le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, un seul document analogue a pu être conservé pour un autre établissement religieux beaunois. Portant le numéro 43 dans les manuscrits de la Bibliothèque municipale de Beaune, il s'agit de l'obituaire de la chartreuse Notre-Dame de Fontenay, aux portes de Beaune.

Cet établissement monastique, fondé en 1328 – fondation confirmée en 1332 – est une initiative ducale. Après avoir guéri d'une grave blessure reçue à Cassel alors qu'il aidait le roi de France à rétablir son pouvoir en Flandre, Eudes IV donne à l'ordre des chartreux le domaine qu'il possédait au lieu dit Fontenay près de Beaune et y fonde une communauté de douze moines et trois frères, avec leur prieur, devant accueillir son cœur après sa mort<sup>2</sup>. Cette chartreuse apparaît dans une période riche en fondations et marquée par l'apparition de chartreuses suburbaines, mais elle n'est que la seconde en Bourgogne, précédée seulement par celle de Lugny<sup>3</sup>.

Auguste Molinier, dressant le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Beaune, qualifie l'obituaire de « *très-court, mais curieux* »<sup>4</sup>. En effet, il n'occupe que quelques pages d'un manuscrit contenant de nombreuses autres matières. À première vue, l'obituaire ne suscite guère l'intérêt, juste quelques rares fondations pieuses sans variété ni richement dotées. Toutefois, il offre un témoignage intéressant sur un aspect original de la vie religieuse à Beaune, tiraillé entre les prescriptions de l'ordre cartusien et l'influence de la ville toute proche.

### Des fondations rares et modestes

L'obituaire à proprement parler occupe les folios 192 à 213 du manuscrit et se présente sous la forme d'un calendrier romain avec lettres dominicales, nombres d'or, fêtes et saints, chaque page couvrant 7 ou 8 jours<sup>5</sup>. Tout au long des douze mois ne s'égrènent que 67 fondations comprises, vu l'écriture, entre le XIV<sup>e</sup> siècle et la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Pour la collégiale Notre-Dame, les documents analogues – tout au moins ceux qui sont complets – renferment pas moins de 500 fondations chacun.

Les services qui sont fondés paraissent bien modestes et justifieraient l'appellation de « livre d'anniversaires » : 58 fondations sur 67 appartiennent à ce type, qui consiste en général en la célébration, théoriquement à perpétuité, d'une messe au jour anniversaire du décès du personnage, éventuellement précédée de vigiles de morts la veille. Outre quelques prières non précisées<sup>6</sup>, l'obituaire mentionne quatre tricénaires. Appelés aussi trentains grégoriens, ils consistent à célébrer trente messes pendant trente jours d'affilée. Enfin, un annuel – *memento* pendant la messe de tous les dimanches pendant un an – est mentionné pour Guillaume de Montaigny.

Quelques fondations mentionnées ailleurs dans le manuscrit ou dans le fonds des chartreux aux Archives départementales ne sont pas portées à l'obituaire. Ainsi *Petrus Maiori*, curé de Monthelie, fonde un anniversaire le 28 mai qui ne figure pas dans le calendrier<sup>7</sup>. D'autres documents font allusion à une fondation de lampe ou encore une éventuelle chapelle Sainte-Catherine qu'on ne retrouve pas dans ce qui est avant tout un livre d'anniversaires très modérément rempli.

À ces fondations modestes correspondent des dotations variées mais pas forcément négligeables. La moitié sont documentées, bien souvent de manière cependant très laconique. Parmi elles, les deux tiers reposent sur des revenus, pour la quasi-totalité en argent<sup>8</sup>, parfois accompagnés de biens donnés en propre. Les dons de 100 livres – tournois a priori – ne sont pas rares au XIV<sup>e</sup> ou au XV<sup>e</sup> siècle. Quelque actes de fondation, conservés, renseignent précisément sur la nature et la localisation des biens donnés ou assignés et évoquent, comme à la collégiale Notre-Dame, une dispersion et un émiettement qui sont le résultat d'initiatives individuelles, forcément non coordonnées.

<sup>1</sup> Archives départementales de la Côte-d'Or (désormais ADCO), G 2655 à 2667 essentiellement, complétés par les multiples actes de fondations ou les dispositions pieuses mentionnées dans les dizaines de testaments originaux conservés dans le fonds du chapitre de Notre-Dame de Beaune.

<sup>2</sup> ADCO 47 H 871, actes de fondation de la chartreuse de Fontenay ; DÉLISSEY (Joseph), *Le Vieux Beaune*, Beaune, Imprimerie Beaunoise, 1941, p. 239-241 ; PETIT (Ernest), *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. 7, Dijon, Darantière, 1901, p. 111-114, 138.

<sup>3</sup> DÉLISSEY (Joseph), *op. cit.* note 2, p. 241 ; LAPORTE (M.), « Grande Chartreuse », in *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. 21, Paris, Letouzey & Ané, 1986, col. 1094.

<sup>4</sup> *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Départements – tome VI, Paris, Plon, Nourrit & Cie, 1887, p. 265.

<sup>5</sup> Notice codicologique détaillée dans LEMAÎTRE (Jean-Loup), *Répertoire des documents nécrologiques français*, t. 1, Paris, Imprimerie nationale / Librairie C. Klincksieck, 1980 (« Recueil des historiens de la France »), p. 180-181, notice n° 165.

<sup>6</sup> Ainsi le 26 novembre, des prières non précisées pour Guy et Pierre de Gelinart (Bibliothèque municipale Gaspard Monge de Beaune (désormais BMB), ms 43, fol. 211v.).

<sup>7</sup> BMB, ms 43, fol. 191r. Il est possible qu'il corresponde à l'un des « anniversaires privés » mentionnés sans autre détail.

<sup>8</sup> Deux cas seulement mentionnent des rentes en vin.



Certains anniversaires s'intègrent toutefois à des fondations plus ambitieuses. Ainsi, Guillaume de Montaigny fonde non pas un seul anniversaire mais un ensemble de douze – un chaque premier du mois<sup>9</sup>. Gauthier Charretenet prévoit quatre anniversaires pour lui et sa femme, mais aussi la fondation de deux cellules de moines et demande également à être enterré dans le cimetière des chartreux. Cette fondation importante est solidement dotée, le couple Charretenet donnant quatre vignes, toutes sur Beaune mais sur quatre lieux dits différents, pour un total de 63 ou 66 ouvrées, sans oublier un pré à Challanges et une importante somme d'argent... qui est en fait la remise d'une dette que les chartreux n'ont pu honorer<sup>10</sup> !

### Une piété bien encadrée

La rareté des fondations ne doit pas laisser penser à un désintéret des fidèles. Ceux-ci sont bien sûr attirés par les églises urbaines, la collégiale, ses succursales ou encore l'église du couvent des frères mineurs où ils fondent des messes par centaines. Mais des fondations individuelles ne vont pas forcément de soi dans un monastère qui aspire à une vie communautaire repliée sur soi.

Tout comme les cisterciens, les chartreux attirent peu les fondations pieuses<sup>11</sup>. Ils semblent réticents à répondre à de nombreuses demandes individuelles, qui les ouvrent sur un monde extérieur à la clôture monastique et introduisent une source de richesse éloignée de l'idéal de pauvreté. Certains fondateurs en sont conscients et en font l'expérience, comme Katherine Garret. Cette Beaunoise demande dans son testament que soient fondées douze messes basses à la chartreuse mais évoque avec précaution le « *cas que lesdiz religieux ne se voudront chargie de dire lesdictes messes* », les messes devant alors être fondées à la chapelle de l'Annonciation à Saint-Pierre de Beaune. Dans un acte de 1444, 7 ans après la vidimation du testament, le prieur de la chartreuse accepte la fondation mais s'arrange avec les héritiers pour remplacer les 12 messes basses par trois anniversaires... qui ne sont d'ailleurs pas indiqués dans l'obituaire<sup>12</sup>.

À côté de formes de dévotion individuelles et, pour une bonne part, d'origine laïque, l'obituaire évoque, très discrètement, une dévotion interne à la communauté et bien plus importante. Une commémoration de l'ensemble des défunts de la chartreuse est marquée au 26 décembre. Surtout, des notes écrites à la suite du calendrier indiquent que tout chartreux décédé, père, frère convers ou donné, est associé au plus proche anniversaire suivant son décès et qu'un monachat plein lui est dû<sup>13</sup>. À côté des anniversaires mentionnés dans l'obituaire, la prière pour les moines défunts doit ainsi s'élever en permanence dans l'église de Notre-Dame de Fontenay.

Cette attention portée à la communauté est aussi sensible par le caractère utilitaire de certaines fondations qui s'accompagnent de dons d'objets. Certains fondateurs donnent des objets utiles à la liturgie, comme les parents du moine *Gerardus de Cugneyo* qui donnent une bible en deux volumes<sup>14</sup>, ou affectent des sommes à l'entretien de l'église. Mais il y a aussi des objets de la vie quotidienne. Guillaume de Montaigny donne ainsi, outre de l'argent à investir en rentes, quatre « *pannos albos* » (draps blancs, sans doute d'autel), ainsi qu'un manteau et un « *cutell[um]* » (couteau, apparemment...) à chaque religieux et 10 paires d'« *andiers de fer* » (gros chenêts).

En l'absence de documentation, il est difficile de savoir si ces dons utiles à la communauté sont favorisés mais les marques de générosité individuelle semblent sévèrement contingentées, tout en permettant d'exprimer la dévotion des fidèles d'une ville proche, trop proche.

### Une place dans la vie religieuse des Beaunois... et des autres

En contradiction avec la volonté des chartreux de s'isoler du monde, les chartreuses urbaines, dont celle de Beaune, attirent les suffrages de la population locale.

La sociologie des individus mentionnés dans l'obituaire est difficile à cerner. Beaucoup ne sont que de simples noms, malgré tout, de nombreux individus beaunois peuvent être repérés. Quelques moines de la chartreuse parviennent à exprimer une dévotion plus personnelle, au-delà de ce qui est prévu par la communauté elle-même. Des membres de la bourgeoisie beaunoise s'intéressent à la chartreuse – Katherine Garret, femme d'un bourgeois de Beaune au XIV<sup>e</sup> siècle, Jacques Arbaleste au début du XVI<sup>e</sup> siècle – mais aussi d'autres notables – Gauthier Charretenet, licencié en lois, qualifié de sage en droit, originaire de Nuits mais demeurant à Beaune<sup>15</sup>, ou Maître

<sup>9</sup> La même pratique est attestée à Notre-Dame pour le doyen Pierre de Pommard au XIV<sup>e</sup> siècle.

<sup>10</sup> ADCO, 47 H 871, 2 mai 1381. DELISSEY (Joseph), *op. cit.* note 2, p. 244-245, indique d'autres fondations de cellules mais sans préciser ses sources.

<sup>11</sup> LEMAÎTRE (Jean-Loup), *op. cit.* note 5, p. 24.

<sup>12</sup> ADCO, 47 H 871.

<sup>13</sup> BMB, ms 43, fol. 191v. Un plein monachat se compose d'un tricenaire, d'un anniversaire perpétuel et de deux psautiers complets ou de six messes (LEFEBVRE (F.-A.), *Saint Bruno et l'ordre des chartreux*, t. I, Paris, Librairie catholique internationale de l'œuvre de Saint-Paul, 1883, p. 266).

<sup>14</sup> BMB, ms 43, fol. 209r.

<sup>15</sup> ADCO, 47 H 871.

Claude Jacob, médecin au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>. La dévotion à l'égard des chartreux gagne jusqu'aux chanoines de la collégiale avec, au XIV<sup>e</sup> siècle, André de Rougemont qui fonde un anniversaire en l'échange d'une rente et de 13 petites cuillers en argent – fondues pour un calice destiné à l'église des chartreux<sup>17</sup>.

D'illustres fondateurs bourguignons sont mentionnés. À tout seigneur tout honneur, le duc Eudes IV, fondateur de la chartreuse, est bien évidemment cité dans le calendrier, le 3 avril, de même que la duchesse Jeanne qui bénéficie d'un tricenaire le 19 août. Son petit-fils, Philippe de Rouvres, dernier duc capétien, a son anniversaire le 22 novembre<sup>18</sup>. Les ducs Valois sont en revanche absents de ce document... mais entre temps Champmol a été fondée. Un autre personnage remarquable est Jacques, évêque d'Autun, sans doute *Jacobus de Rocha*, prélat éduen de 1283 à 1286 – et frère de *Huo de Rocha* bien connu comme chanoine de Beaune<sup>19</sup>.

Enfin, quelques personnalités étrangères à la région justifient peut-être la curiosité éveillée chez Molinier. En tout cas certaines sont « attendues » dans les colonnes de cet obituaire.

En effet, ce document nécrologique présente, en principe comme tous ceux des autres chartreuses, trois tricénaires perpétuels pour des personnes ayant accordé de grandes libéralités à l'ordre cartusien<sup>20</sup>. On relève aussi le 17 janvier un tricenaire pour Messire « *Taillerandi* », cardinal : il s'agit d'Hélie de Talleyrand, comte de Périgord, fondateur de la chartreuse de Vauclaire et honoré pour cela à Beaune comme ailleurs<sup>21</sup>. Un « *Amblardus* » est bénéficiaire d'un tricenaire le 7 des calendes de mai<sup>22</sup> : Amblard d'Entremont, évêque de Maurienne, mort en 1308, fondateur de la chartreuse de Currière en 1298/1299, bénéficie lui aussi d'un tricenaire perpétuel dans toutes les maisons de l'ordre<sup>23</sup>. Le troisième est célébré le 2 mars en l'honneur de la reine Jeanne,<sup>24</sup> Jeanne d'Évreux, troisième épouse de Charles IV le Bel, qui a fondé l'infirmerie ou le réfectoire de la chartreuse de Vauvert.

D'autres fondateurs venus de loin, en apparence, semblent avoir manifesté une dévotion particulière à la chartreuse beaunoise. Le 10 juillet est célébré l'anniversaire de Pierre Paris, doyen du chapitre cathédral de Châlons-en-Champagne et auditeur du pape. À défaut d'être chanoine de Beaune, il semble néanmoins avoir un ancrage local puisqu'il est conseiller du duc de Bourgogne<sup>25</sup>. Plus originaux encore sont les deux anniversaires, dotés chacun de la somme confortable de 100 francs, de dame « *Pantissalia* » (Penthésilée) de Saluces. D'origine italienne, cette noble dame aurait été mariée à Henri, seigneur du Quart – dans le Val d'Aoste – et de Gergy, ce qui pourrait expliquer son intérêt pour notre chartreuse bourguignonne<sup>26</sup>.

Ainsi, à quelque distance de la ville de Beaune, la chartreuse de Fontenay attire des fondations pieuses. Celles-ci sont modestes en quantité comme en qualité, en accord avec les principes de l'ordre. Ce monastère paraît occuper une faible place dans la vie religieuse des Beaunois qui préfèrent ou sont incités à doter davantage la collégiale ou les autres églises situées en ville.

Ces fondations montrent toutefois bien l'influence urbaine sur une chartreuse qui n'est pas au « désert », qui répond aux demandes d'intercession d'une partie de la population et dont les moines, individuellement, semblent disposer de quelques biens et pouvoir fonder un tant soit peu une mémoire personnelle. L'influence de la chartreuse s'exerce sur la ville de Beaune et ses environs. Toutefois à l'exception de la famille ducal fondatrice, elle ne semble

<sup>16</sup> Peut-être identique à Claude Jacob, docteur en médecine, qui rachète une rente au chapitre de Notre-Dame le 9 juillet 1544 (ADCO, G 2495, fol. 340v., cité par CLAUDON (Ferdinand), *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790* [...], série G, t. III, Dijon, Jobard, 1926, p. 348).

<sup>17</sup> BMB, ms 43, fol. 191r., 192r.

<sup>18</sup> BMB, ms 43, fol. 211r.

<sup>19</sup> MADIGNIER (Jacques), *Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines d'Autun des XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Annexes à l'étude sur le chapitre cathédral d'Autun du XI<sup>e</sup> à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat d'histoire (tome 2), Université de Bourgogne, s.d. [2007], fol. 14-15, n° 0411.

<sup>20</sup> GUILLOREAU (Dom Léon), « Fragments d'un obituaire de la chartreuse du Parc d'Orques-en-Charnie », *Revue historique et archéologique du Maine*, t. 47, 1<sup>er</sup> semestre 1900, p. 160-174, spécialement p. 165-166, note 4.

<sup>21</sup> On retrouve ainsi un « *tricenarium perpetuum per totum ordinem* » pour le cardinal Hélie de Talleyrand à la chartreuse de Vauvert, près de Paris, le 17 janvier : MOLINIER (Auguste), *Obituaires de la province de Sens*, t. I, *Diocèses de Sens et de Paris*, partie 2, Paris, Imprimerie Nationale / Librairie C. Klincksieck, 1902, (« Recueil des historiens de la France »), p. 696. Voir aussi DELUZ (Christiane), « Croisade et paix en Europe au XIV<sup>e</sup> siècle. Le rôle du cardinal Hélie de Talleyrand », *Cahiers de Recherches Médiévales*, 1, 1996, p. 64.

<sup>22</sup> BMB, ms 43, fol. 197v.

<sup>23</sup> Ainsi à la chartreuse de Vauvert (MOLINIER (Auguste), *op. cit.* note 21, p. 699).

<sup>24</sup> BMB, ms 43, fol. 195r. Indiqué au 4 mars dans l'obituaire de la chartreuse de Vauvert (MOLINIER (Auguste), *op. cit.* note 21, p. 697).

<sup>25</sup> BMB, ms 43, fol. 202v. D'après la base de données des Fasti Ecclesiae Gallicanae – en attendant la parution du volume consacré au diocèse de Châlons sous la direction de Sylvette Guilbert – Pierre Paris est doyen de Châlons en 1391-1392 et signalé comme conseiller du duc.

<sup>26</sup> Mentionnée notamment dans une généalogie des comtes de Grolée (LA CHESNAYE DES BOIS (François Alexandre Aubert de), *Recueil de généalogies, pour servir de supplément au dictionnaire de la noblesse...*, t. XIV, Paris, Badiet, 1784, p. 266) et dans l'inventaire du trésor des chartes de Chambéry dressé au XV<sup>e</sup> siècle par Pierre Rostaing (« Inventaire partiel du trésor des chartes de Chambéry à l'époque d'Amédée VIII », éd. Max Bruchet, *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. XXXIX (2<sup>e</sup> série, t. XIV), 1900, p. 356-357, n° 556).

pas s'étendre jusqu'à Dijon, et ce même avant la fondation de Champmol. Après 1385, les ducs Valois se détournent de la fondation de leurs prédécesseurs capétiens pour nantir bien plus richement une chartreuse dijonnaise qui devient leur nécropole.

Jean-Pierre Brelaud

## **De la toise à la perche et de la palme à l'aune** **Quelques mesures de longueur en usage dans le pays beaunols**

### **Depuis la nuit des temps ...**

L'antique Babylone, soucieuse de mesure, fixe la dimension du pouce à 12 grains d'orge mis côte à côte, et celle du pied à 36 grains mis bout à bout : c'est le départ de savantes élaborations mêlant les mesures corporelles et les unités de compte, les divisions et les multiples, qui vont se répandre dans toute l'Europe occidentale en inventant selon les besoins et les mentalités des systèmes propres.

Jusqu'au V<sup>e</sup> siècle, l'administration romaine impose en Gaule une certaine uniformité avec le pied, le pas, la coudée, la centurie et le mille. Mais après l'effondrement de l'Empire, la lente émergence de la société féodale favorise le morcellement politique et territorial. La notion de mesure unique fait place à une juxtaposition de mesures locales, appropriées à chaque groupe humain et différentes d'une province à l'autre, voire d'un village à l'autre. Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, les mesures sont d'une extrême diversité, portant le même nom avec des contenus différents, ou l'inverse.

Le pouvoir royal tente d'imposer les mesures « de roi », applicables dans toute l'étendue du royaume : pour les mesures de longueur, l'étalon prototype est la Toise du Châtelet, une barre de fer fixée à l'extérieur du Grand Châtelet de Paris. Charles le Chauve dès 864, Louis le Hutin, Philippe le Long, François I<sup>er</sup> en 1540-1545, Henri II en 1557, Henri IV, puis Colbert multiplient les tentatives. La répétition avoue l'impuissance. Même si ces mesures sont reconnues et pratiquées, notamment pour le commerce entre provinces ou avec l'étranger, elles ne se substituent pas aux mesures coutumières dans les transactions locales.

La Toise du Châtelet est faussée par l'usure et les déformations. L'Académie des Sciences dépêche deux équipes de savants pour mesurer deux arcs de méridien, l'un à l'équateur et l'autre en Laponie. Les mesures prises en Amérique du sud permettent d'établir la « Toise du Pérou » déposée à l'Académie des Sciences. En 1747, La Condamine propose de l'adopter comme étalon prototype dans tout le royaume. Il faut attendre 1766 pour que Louis XV approuve cette proposition.

### **Mais bientôt la Révolution ...**

La question des poids et mesures est récurrente dans les cahiers de doléances. Le principe d'un système unique est paré aux yeux de l'Assemblée Nationale Constituante d'une double vertu : ce serait un puissant moyen d'unifier la nation et, fidèle à l'esprit du siècle des Lumières, il mettrait les nations étrangères sur le chemin de l'universalité, en favorisant « *le progrès et la fraternité des peuples* »<sup>1</sup>.

Le 9 mars 1790, l'évêque d'Autun, Charles Maurice de Talleyrand-Périgord (1754-1838), reprenant une proposition de l'abbé Mouton en 1670 puis de Christiaan Huygens, propose de créer un système fondé sur la longueur du pendule simple battant la seconde à la latitude de 45°. Favorable au principe, l'Assemblée Nationale envoie des émissaires en Espagne, en Angleterre et aux États-Unis, mais ceux-ci hésitent. Une nouvelle commission à laquelle appartient Gaspard Monge préconise la mesure de l'arc terrestre.

L'Académie des Sciences propose la division décimale pour les poids, mesures et monnaies. C'est par la voix de Condorcet qu'elle énonce son projet qui, outre sa facilité arithmétique, doit rompre définitivement avec l'Ancien Régime et annoncer l'aube d'une ère nouvelle.

Après bien des tâtonnements, la Commission révolutionnaire des Poids et Mesures présente donc un nouveau système métrique avec une nouvelle nomenclature, adoptée le 2 novembre 1801 (11 brumaire an X). Ce système repose sur une mesure constante, inaltérable, vérifiable dans tous les temps et aisément reproductible par le calcul puisqu'il utilise les fractions d'une même unité. Il est fondé sur la mesure de l'arc de méridien terrestre, effectuée par

<sup>1</sup> Lettre de l'Académie lue par Condorcet aux députés à la salle du Manège le 26 mars 1791

Delambre et Méchain : le « mètre », égal à la 1/10 000 000<sup>ème</sup> partie du quart du méridien terrestre, équivaut à 3 pieds, 11 lignes 296/1000<sup>èmes</sup> de la Toise de l'Académie (soit la fraction 0,513 074 de cet étalon).

La loi du 18 Germinal an III (7 avril 1794) établit le système métrique décimal et précise (art. 2): « *qu'il n'y aura qu'un seul étalon des poids et mesures pour toute la République ; ce sera une règle de platine sur laquelle sera tracé le mètre qui a été adopté pour l'unité fondamentale de tout le système des mesures* ».

La loi du 1er vendémiaire an IV (23 septembre 1795) prévoit l'échange des aunes contre des mètres pour les marchands parisiens. Des efforts de diffusion sont faits auprès de la population parisienne, puis dans tous les départements, on édite des tables de correspondance entre anciennes et nouvelles mesures.

### Comme au bon vieux temps ...

Cependant, les anciens systèmes de compte avaient leur cohérence dans leur usage quotidien, et l'application de la nouvelle mesure bouscule bien des habitudes. Le décret de 1812, en pleine crise d'approvisionnements, revient sur ces dispositions et institue des mesures dites usuelles en rapport avec le système métrique, pied métrique, pouce métrique, c'est-à-dire qu'il autorise le vocabulaire ancien pour désigner les nouvelles mesures. La Monarchie de Juillet doit réaffirmer fermement le système métrique en 1837 et il est définitivement appliqué en 1844.

Cependant, des habitudes de vente perdurent pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle. C'est finalement la révolution industrielle, avec sa production de série, qui impose dans la réalité la précision métrique.

#### Remarque

Le tableau ci-après indique des mesures dont les valeurs sont directement données par les auteurs, ou lorsqu'ils donnent des équivalences, le produit de ces équivalences. La plupart du temps toutefois, à l'intérieur d'une suite de multiples, on relève chez les auteurs même des écarts de quelques dixièmes d'unités par rapport aux valeurs obtenues par le calcul.

Par ailleurs, pour une mesure donnée, à une période donnée, plusieurs auteurs ne donnent pas toujours des valeurs exactement concordantes. Ces variations peuvent avoir une origine coutumière locale non précisée. Les valeurs extrêmes sont alors indiquées dans le tableau.

#### Sources utilisées dans le tableau ci-dessous :

- 1 - ARABEYRE (Patrick), BATHÉLIER (Maurice), *Atlas de Côteaux, le domaine de l'abbaye au XVIII<sup>e</sup> Siècle*, Précly-sous-Thil, Éditions de l'Armançon, Dijon, Archives départementales de la Côte-d'Or, 1998, 128 p. ;
- 2 - BAILLY (F.), « Notice sur les anciennes mesures de Bourgogne », *Mémoires [de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune]*, t. XXVI, 1901, p. 173-223 ; t. XXVII, 1902, p. 155-210 ; t. XXVIII, 1903, p. 177-265, t. XXIX, 1904, p. 223-306. Bailly cite la plupart des érudits locaux : Bigarne, Rossignol, Courtépée, Gandelot, Aubertin, Victor Dumay, Louis Cyrot, notamment ;
- 3 - CANAT (Marcel), *La Vie privée en Bourgogne au Moyen-âge, 1385*, Lyon, Imprimerie d'Aimé Vingtrinier, 1860, in-16, 14 p.
- 4 - CHARBONNIER (Pierre) (dir.), *Les anciennes mesures locales du Centre-Est d'après les tables de conversion*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2005, (« Histoires Croisées »), 402 p. ;
- 5 - CHEVAILLIER (Georges), « Poids et mesures utilisés en pharmacie avant la Révolution », *Bulletin trimestriel [du Centre beaunois d'études historiques]*, n° 43, mai 1992, p. 5-6 ;
- 6 - COURTÉPÉE (Abbé), *Description générale et particulière du Duché de Bourgogne*, 2<sup>e</sup> édition augmentée de divers mémoires et pièces, Dijon, V. Lagier, 1847-1848, 4<sup>e</sup> volume, p. 760-768 ;
- 7 - DION (Roger), *Histoire du vin et de la vigne des origines au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 1991, XII-768 p. ;
- 8 - FYOT (Me Louis), *Codification des usages locaux du département de la Côte-d'Or, effectuée en application de la loi du 3 janvier 1924 par la Chambre d'Agriculture de la Côte-d'Or*, Dijon, L. Lépagnez, 1934, 183 p. ;
- 9 - GAFFIOT (Félix), *Dictionnaire Latin-français*, nouvelle édition, Paris, Hachette, 2000 ;
- 10 - GANDELOT (Abbé), *Histoire de la Ville de Beaune et de ses Antiquités*, Dijon, Louis-Nicolas Frantin, 1772, LII-344 p. ;
- 11 - GARNOT (Benoît) *Vivre en Bourgogne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 1996, 352 p. ;
- 12 - HOCQUET (Jean-Claude), *La Métrologie historique*, Paris, PUF, 1995, (« Que Sais-Je ? », n° 2972), 127 p. ;
- 13 - LUCOTTE, NOIROT, *Nouveau système des poids et mesures*, Dijon, 1813. L'ouvrage donne, outre un tableau d'équivalences très complet, les poids et mesures tolérés dans le commerce de détail par le décret du 12 février 1812.
- 14 - MOINGEON (Yvonne), Notes du fonds 36Z, Archives Municipales de Beaune ;
- 15 - MOLIN (Amable), « L'unité de mesure », *Mémoires [de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune]*, t. XXVII, 1902, p. 149-153.
- 16 - PERRENET (Pierre), *Les Usages locaux de la Côte-d'Or suivis de la nomenclature des communes et hameaux du département, avec l'indication de l'ancienne coutume*, Dijon, E. Nourry libraire-éditeur, 1901, 140 p. ;
- 17 - RAUZIER (Jean), *Finances et gestion d'une principauté au XIV<sup>e</sup> siècle, le Duché de Bourgogne de Philippe le Hardi, 1364-1384*, Paris, Comité pour l'Histoire Économique et Financière de la France, 1996, IX-766 p., p. 713-714 ;



- 18 - RENOARD (Yves), « La consommation des grands vins du Bourbonnais et de Bourgogne à la cour pontificale d'Avignon », *Annales de Bourgogne*, t. 24, 1952, p. 221-244.
- 19 - RICHARD (Jean), *La Grènerie de Bourgogne et les mesures à grain dans le Duché de Bourgogne*, Dijon, imp. Bernigaud et Privat, 1946, ou article publié sous le même titre dans *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, fasc. 10, 1944-1945, p. 117-145 ;
- 20 - ROSSIGNOL (Claude), *Histoire de Beaune depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Beaune, Batault-Morot, Beaune, 1854, VIII-512 p. (mesures du XIII<sup>e</sup> siècle) ;
- 21 - SAINT JACOB (Pierre de), *Les Paysans de la Bourgogne du nord au dernier siècle de l'Ancien Régime*, réédition Dijon, Éditions universitaires de Dijon, Rennes, Association d'histoire des sociétés rurales, Caen, diffusion CRHQ, Université de Caen, 1995, (« Bibliothèque d'histoire rurale », 1), 643 p. ;
- 22 - TAISAND, *Coutume Générale des Pays et Duché de Bourgogne, avec le commentaire de Monsieur Taisand*, Dijon, Jean Ressayre imprimeur et libraire, 1698, in-2, 872 p, p. 868-872 ;
- 23 - Commission révolutionnaire An X, tableau de correspondance – Archives Municipales de Beaune ;
- 24 - DURAND (Bernard), *Instituts au Droit coutumier du Duché de Bourgogne avec le texte de la coutume, les cayers contenant l'interprétation des articles les plus obscurs ...*, 2<sup>ème</sup> partie : « Forme de faire assiete de terre au Duché de Bourgogne », Dijon, chez Jean Ressayre Imprimeur et Libraire, 1697, in-16, 24-289-184 p., p. 131-139 ;
- 25 - PORTET (Pierre), « Les mesures agraires d'Arles, de l'Antiquité à l'époque moderne : enquête sur la définition multi-séculaire d'un système métrologique », dans *Métrologie agraire antique et médiévale, Actes de la table ronde d'Avignon, 8 et 9 décembre 1998*, dir. François Favory, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2003, (« Annales littéraires de l'Université de Besançon », série « Environnement, sociétés et archéologie », 4), p. 167-174 ;
- 26 - Tableau indiquant les rapports entre les anciennes et les nouvelles mesures, à Dijon, chez Bernard-Defay, imprimeur, rue Portelle, an X.
- 27 - Texte de la Coutume du Duché de Bourgogne avec les Nottes de Dumolin, augmentées de quelques autres Nottes, et du règlement des décrets fait en 1614 ..., Dijon, chez A. Michard, imprimeur et marchand, 1677, 489 p. ;
- 28 - Sites internet (adresses à jour au 31 janvier 2010) : [http://jeanmarie.robert.free.fr/mesures\\_anciennes.htm](http://jeanmarie.robert.free.fr/mesures_anciennes.htm) ; <http://smdsi.quartier-rural.org/histoire/precurs.htm> ; <http://archaero.com/archeo101.htm> ; <http://pagesperso-orange.fr/longueur.masse.temps/> ; <http://morel.and.co.free.fr/mesures.html> ; <http://www.industrie.gouv.fr>

#### Sources complémentaires :

- BIGOURDAN (Guillaume), *Le système métrique des poids et des mesures*, Paris, Gauthier-Villars, 1901, p. 1-12 ;
- *Cahiers de Métrologie*, publication périodique du Comité français pour la métrologie historique ;
- COMMEAUX (Charles), *La vie quotidienne en Bourgogne au temps des ducs Valois, 1364-1477*, Paris, Hachette, 1979, (« La vie quotidienne ») ;
- *Le coutumier bourguignon glosé : fin du XIV<sup>e</sup> siècle*, éd. Michel Petitjean et Marie-Louise Marchand, dir. Josette Metman, Paris, Éditions du CNRS, 1982, LII-352 p. ;
- DENIS-PAPIN (Maurice), VALLOT (Jacques), *Métrologie générale*, Paris, Dunod, 1960, (« Aide-mémoire Dunod »), t. II, chapitre IX-B ;
- DUBOIS (Henri), *Les foires de Chalon et le commerce dans la vallée de la Saône à la fin du Moyen-âge, vers 1280 - vers 1430*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1976, XLII-632 p. ;
- GUILHIERMOZ (Paul), « De l'équivalence des anciennes mesures », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 74, 1913, p. 267-328 ;
- HOCQUET (Jean-Claude), *Anciens systèmes de poids et mesures en Occident*, Aldershot (R.-U.), Variorum, 1992, (« Collected Studies Series », 388), XII-308 p. (recueil d'articles extraits de différentes revues et publications, 1974-1991) ;
- HOCQUET (Jean-Claude), « Bilan et développement de vingt ans d'activités du Comité International pour la Métrologie Historique », *Cahiers de métrologie*, t. 11-12, 1993-1994, n° spécial *Une activité universelle. Peser et mesurer à travers les âges*, p. 11-26 ;
- HOCQUET (Jean-Claude), « La métrologie, voie nouvelle de la recherche historique », *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1990, p. 59-76 ;
- *Introduction à la métrologie historique*, dir. Bernard Garnier, Jean-Claude Hocquet, Denis Woronoff, Paris, Économica, 1989, (« Collection Histoire ») ;
- KULA (W.), *Les mesures et les hommes*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1962, 302 p. ;
- LEBLANC (Bernard) – « Métrologie en pays beaunois », *Bulletin trimestriel [du Centre beaunois d'études historiques]*, n° 100, septembre 2007, p. 9-10 ;
- PORTET (Pierre), « Remarques sur la métrologie carolingienne », *Le Moyen Age*, n° 1, 5<sup>e</sup> série, 1991, p. 5-24 ;
- TOUZERY (Mireille), *Atlas de la Généralité de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1995 (carte n° 29, p. 76 et tableaux p. 149-160) ;
- VAUBAN (Sébastien Le Prestre, marquis de), *Écrits divers sur l'Économie*, textes réunis par Jean-François Pernot, Saint-Léger-Vauban, Les Amis de la Maison Vauban, 1996, XLII-248 p.

Dénomination des mesures anciennes	Equivalences	Valeur en système métrique	Références des sources
<b>DISTANCES</b>			
<b>PÉRIODE GALLO-ROMAINE</b>			
Lieue gauloise romanisée (jusqu'au V <sup>e</sup> siècle)	1500 pas	générale : 2220 m locale : 2213 m	9, 28 2, 15
Mille romain ou lieue romaine	1000 pas	1480 m	9, 12, 14, 28
Centurie romaine	20 actii	706 m	25
Actus romain		35,30 m	25
<b>MESURES DE CHARLEMAGNE</b>			
Lieue de Charlemagne	3 milles romains	4419 m	2
<b>PÉRIODE MODERNE</b>			
Lieue moyenne		5195 m	2
Lieue de 2500 toises de roi		4873 m	14, 23
Lieue commune (dite ancienne ou terrestre)	2280 toises de roi	4444 m	2, 14, 15, 28
Lieue de Bourgogne XVII <sup>e</sup> siècle		6432 m	22, 27
Lieue de Paris jusqu'en 1674	1666 toises de Paris ou de roi	3247 m	7
Lieue de Paris de 1674 à 1737 ou lieue des Ponts et Chaussées	2000 toises de roi	3898 m	7, 12
Lieue de poste jusqu'en 1737	2000 toises de roi	3898 m	2, 14, 15
Lieue de Bourgogne XVIII <sup>e</sup> siècle	18000 pieds de roi ou 2400 toises de Bourgogne	5847 m	2, 4, 6, 11
<b>PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE ET PREMIER EMPIRE</b>			
Myriamètre an X		10 km	23
Mille an X		1 km	23
Lieue métrique de 1812		4000 m	13, 23
<b>LONGUEURS AGRAIRES</b>			
<b>MESURES DE CHARLEMAGNE</b>			
Perche de Charlemagne	6 aunes de Charlemagne	7,092 m	20
<b>MOYEN ÂGE</b>			
Toise du Chatelet de Paris		1,943 m	12
Toise de Bourgogne XIV <sup>e</sup> siècle	7 ½ pieds	2,437 m	17
<b>PÉRIODE MODERNE</b>			
Portée de Bourgogne XVII <sup>e</sup> siècle	12 cordes	128,64 m	22, 27
Corde forestière traînante de l'Auxois	45 pieds de roi	14,62 m	2
Corde de Bourgogne XVII <sup>e</sup> siècle	33 pieds de roi	10,72 m	16, 27
Perche forestière ou perche de roi avant 1670	22 pieds de roi	7,183 m	12
Perche forestière ou perche de roi de 1670	22 pieds de roi	7,145 m	2, 12, 14, 15, 21, 23
Perche commune ou Perche de Paris de 1670	18 pieds de roi = 3 toises de roi	5,847 m	2, 28
Perche de 19 pieds de roi de 1670		6,17 m	14
Perche de Bourgogne	9 ½ pieds de roi = 114 pouces de roi	3,086 m	2, 4, 6, 14, 21, 23
Perche champenoise	9 pieds champenois	2,68 m	2
Toise du Châtelet de Paris ou toise de roi, 1670	6 pieds de roi	1,949 m (Hocquet : 1,943)	2, 12, 14
Toise de Bourgogne	7 pieds 6 pouces de roi	2,436 m	2, 4, 6, 11, 21, 23, 27

Toise champenoise	9 pieds champenois	2,679 m	2
Toise de 6 pieds		1,949 m	15, 23
Grand chemin (largeur)	10 pas de de Bourgogne	9,745 m	6, 27
Chemin finérot (largeur)	6 pas de Bourgogne	5,847 m	6, 27
Sentier commun (largeur)	1 ½ pas	1,461 m	6, 27
Pas		0,974 m	27
<b>PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE ET PREMIER EMPIRE</b>			
Perche = décamètre		10 m	23
Toise métrique de 1812		2 m	13, 23
<b>PETITES LONGUEURS – MESURES CORPORELLES</b>			
Brasse : distance entre les poings fermés, les deux bras ouverts			
Coudée : distance du coude au bout du pouce –			
Empan : largeur de la main 5 doigts écartés –			
Palme : largeur de la main 4 doigts écartés –			
Paume : largeur de la main fermée			
<b>PÉRIODE GALLO-ROMAINE</b>			
Pas romain	4 coudées	1,48 m	9, 12
Coudée romaine	égale à celle des Babyloniens, des Egyptiens et des Grecs	0,37 à 0,50 m	12, 13
Pied romain	réglette articulée diffusée dans tout l'empire	0,296 m	2, 9, 12, 15, 25
Pied gaulois		0,28 à 0,322 m	2, 15, 25
Palme romaine		7,4 cm	9
Doigt romain		1,85 cm	9
<b>MESURES DE CHARLEMAGNE</b>			
Aune de Charlemagne = 4 pieds romains		1,182 m	2, 20
Pied de Charlemagne équivalent au pied de Drusus germanique, usité en Bourgogne = 12 pouces de roi		0,325 m	2, 14
<b>MOYEN ÂGE</b>			
Coudée de Beaune au XIII <sup>e</sup> siècle	1 ½ pied de roi = 216 lignes	0,48 m	2, 6, 14
Palme de Beaune XIV <sup>e</sup> siècle		7,2 cm	13
Doigt de Beaune XIV <sup>e</sup> siècle		1,8 cm	13
<b>PÉRIODE MODERNE</b>			
Brasse	5 pieds de roi	1,62 m	28
Aune de François I <sup>er</sup>	4 pieds de roi	1,19 m	28
Aune de Paris usitée à Beaune	3 pieds 7 pouces 10 lignes 5/6 = 44 pouces de roi	1,888 m	2, 4, 7, 13, 22, 23, 27
Aune de Paris de 1737		0,99 m	7
Aune de Paris de 1751		1,19 à 1,30 m	7, 15
Aune de Bourgogne, de Dijon et de Provins dite aune des tisserands	2 ½ pieds de roi = 30 pouces	0,812 m	2, 4, 6, 21, 22, 23, 27
Aune de Lille, dite aussi de Brabant, de Bruges ou des Flandres		0,693 m	7, 12
Aune de Provins	2 pieds de roi	0,812 m	7
Pas de Mâcon		0,812 m	2
Pas commun	1/3 toise de Paris = 2 pieds de roi	0,649 m	2, 6, 7
Pas de Bourgogne	3 pieds de roi	0,974 m	2
Pied de roi d'avant 1670		0,3265 m	12
Pied de roi de 1670	12 pouces = 144 lignes = 1728 points	0,3248 m	11, 12, 15, 23, 27
Pied champenois	11 pouces de roi	0,298 m	2
Pied de Flandres	divisé en 11 pouces à Lille et 10 pouces à Valenciennes, Tournai, Gand et en Lorraine	0,298 m	12
Pied de Hainaut		0,293 m	12

Pied de Namur utilisé en Hainaut et Thiérache		0,298 m	12
Pied du Rhin		0,333 m	7
Pied de Londres		0,312 m	7
Empan ou palme	½ coudée	0,201 m	7
Pouce de roi	12 lignes	2,71 cm	2, 14, 15, 23, 27
Ligne	12 points = 1/12 pouce	2,25 mm	14, 15
Point		0,187 mm	7
<b>PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE ET PREMIER EMPIRE</b>			
Mètre an X	10 palmes	1 m	23
Palme an X	10 doigts	0,1 m	23
Doigt an X	10 traits	1 cm	23
Trait an X		1 mm	23
Aune métrique de 1812		1,20 m	13, 23
Pied métrique de 1812		0,333 m	13, 23
Pouce métrique de 1812		2,777 cm	13, 23
<b>MESURES DU BÂTIMENT</b>			
<b>Longueurs</b>			
Coudée grecque ou pygon	20 doigts	37,1 cm	12, 28
Coudée carolingienne		51,95 cm	12
Pied de Charlemagne	18 doigts = 144 lignes de roi	32,27 à 32,36 cm	7, 12
Coudée des initiés	233 lignes	52,42 cm	7, 28
Empan	89 lignes	20 cm	7
Palme	55 lignes	12,75 cm	7
Quine (largeur de la main fermée) = paume	34 lignes	7,65 cm	7
Ligne des initiés		0,225 cm	7
<b>Surfaces</b>			
Toise superficielle des ouvriers de Paris, ou toise d'ordonnance (XVII <sup>e</sup> siècle)		3,798 m <sup>2</sup>	2
Toise carrée de Bourgogne de 7 pieds 6 pouces de côté	56 ¼ pieds carrés	5,93 m <sup>2</sup>	2
Pied carré superficiel des ouvriers	121 pouces carrés	8,866 dm <sup>2</sup>	2
Pouce carré superficiel des ouvriers	12 lignes carrées superficielles	7,32 cm <sup>2</sup>	2
Ligne carrée superficielle des ouvriers		0,61 cm <sup>2</sup> à 0,87 cm <sup>2</sup>	2, 13
<b>Volumes</b>			
Toise cube du bâtiment, mesure de Bourgogne	420 pieds cubes	10,87 à 14,46 m <sup>3</sup>	2, 13
Toise cube du bâtiment, mesure de Paris		7,40 m <sup>3</sup>	2

Ce tableau n'est ni exhaustif ni infaillible. Il a pour simple vocation de rassembler et d'organiser des sources éparses et demande à être constamment complété et corrigé.

Suite aux prochains numéros : les surfaces, les volumes, les poids ....